

DOCUMENT CONFIDENTIEL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR CONSULTATION DES ÉLUS MUNICIPAUX
LE 17 MAI 2021
PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (SUJETS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR)

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
1)	Pierre-André Roux Esther Lépine	<p>8.3.14 - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 531, avenue Pine (district 6)</p> <p>Nous avons soumis un dossier au CCU donc l'adoption est à l'ordre du jour de ce conseil du 17 mai. Le CCU recommande le projet, mais cette approbation est accompagnée d'une condition. Considérant les informations supplémentaires maintenant disponibles, nous souhaitons poser la question suivante.</p> <p>Considérant que nous avons revu les plans afin de s'assurer de se conformer aux limites de conformité de l'implantation de la nouvelle galerie et que cette révision des plans diminue l'ampleur du débord de toiture le faisant passer de 56 pouces à 38 pouces.</p> <p>Considérant que nous croyons que la modélisation 3D présentée donnait faussement l'illusion d'une structure plus massive que ce qu'elle représentera en réalité et qu'il s'agit d'un facteur qui a motivé la condition imposée par le CCU.</p> <p>Considérant que pour des raisons familiales, nous n'aurons pas l'opportunité de se soumettre de nouveau à un processus d'évaluation par le CCU.</p> <p>Est-ce que le conseil municipal pourrait lever la condition suivante? :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La toiture recouvrant la galerie en façade doit être retirée. <p><i>Réponse : Le point a été maintenu à l'ordre du jour.</i></p>	Greffe
2)	Pierre Sénécal	<p>6.1 - Contrat de services professionnels 21GREF01 - Élections municipales 2021</p> <p>Considérant la Loi 85 qui a été adoptée à l'Assemblée nationale du Québec et qui favorise, compte tenu de la pandémie, l'implantation du vote par correspondance pour le scrutin municipal du 7 novembre 2021. Est-ce que le conseil municipal</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p>de Saint-Lambert compte permettre le vote par correspondance dans le cadre de l'octroi du contrat de services professionnels afin de faciliter la participation électorale pour les personnes vulnérables?</p> <p>Réponse :</p> <p><i>Le conseil municipal doit se pencher sur cette question avant le 1^{er} juillet. L'embauche de Me Sandra Ruel au poste de greffière adjointe va permettre de mieux documenter ce dossier. Présentement elle est en train de préparer le document qui sera présenté aux membres du conseil pour une décision à venir.</i></p>	
		<p>7.12 - Promesse de vente - Projet Logis Des Aulniers</p> <p>Est-ce qu'il y aura une consultation publique concernant le Projet Logis Des Aulniers compte tenu du fait qu'elle implique pour la municipalité des dépenses importantes sans que l'on sache ce qui pourra être subventionné par Québec et Ottawa afin d'alléger le fardeau financier pour les contribuables?</p> <p>Réponse :</p> <p><i>Dans ce projet, il n'y a aucune dépense pour les Lambertois. Le projet est aussi bénéfique pour le Centre de bénévolat Rive-Sud. Le projet est subventionné par Accès-Logis. Il y aura consultation publique pour ce projet-là.</i></p>	Grefe
3)	Dominique Lebeau	<p>7.13 - Création de comités ad hoc - réaménagement des parcs Gordon, Logan et de l'Union</p> <p>Je me réjouis de lire que non seulement la Ville prévoit faire des travaux de réfection aux parcs Gordon, Logan et de l'Union, mais que des comités ad hoc seront également constitués pour réfléchir à chacun de ses projets. Je n'ai pas vu passer d'appel à y participer, mon erreur peut-être, ce n'est pas grave. Maintenant que la Ville a son propre outil en ligne de participation citoyenne, tout à fait fonctionnel, pratique, ouvert à toute la population, quand pensez-vous, approximativement, lancer de grandes consultations publiques en ligne pour chacun de ses 3 projets?</p> <p>Réponse :</p> <p><i>La ville utilisera Bang The Table pour consulter ses citoyens ou autres moyens, dépendamment du contexte. Donc ce sera fait rapidement suite à notre réunion de ce soir.</i></p>	Grefe
4)	Dominique Lebeau	3.6 - Adoption - Règlement d'emprunt 2021-187 - travaux de réfection au Parc Logan	Grefe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p>Comment expliquez-vous que la Ville passe déjà un règlement d'emprunt de 1.1 million de dollars pour la réfection du parc Logan, si le comité ad hoc sur sa réfection n'est constitué que ce soir?</p> <p>Réponse :</p> <p><i>Le financement doit se faire en amont dans la planification d'un projet. La population sera consultée.</i></p> <p><i>Le règlement est soumis à une procédure de consultation et d'approbation référendaire. C'est un investissement de 1.1 M \$. Dans plusieurs écoles il y a une fondation, la commission scolaire, donc la directrice travaille également avec nous et le conseil d'établissement pour essayer d'avoir des crédits additionnels de d'autres paliers que la ville de St-Lambert. Alors on part avec un projet de 1.1 M\$ préparé par notre administration et il sera présenté et il y aura des discussions sur la façon de le bonifier tout en respectant l'enveloppe budgétaire.</i></p>	
5)	<p>Hugues Létourneau, Président du Réseau Écocitoyen de Saint- Lambert</p>	<p>3.5 - Adoption - Règlement modifiant le règlement de nuisances 2006-19 - arbres, herbes à poux et souffleurs à feuilles</p> <p>Pourquoi vous reportez au 1^{er} mai 2022 l'application de la tolérance pour l'usage des souffleurs à feuilles à essence?</p> <p>Réponse :</p> <p><i>Parce que le marché n'est pas adapté pour une nouvelle technologie alors le conseil a décidé de reporter à l'an prochain l'application intégrale de ce règlement-là.</i></p> <p>7.3 - Mandat juridique - Homologation de transaction</p> <p>Quel est le contenu de la transaction?</p> <p>Réponse :</p> <p><i>Il y a une entente entre le C.N. et Trigone pour la construction du mur de protection. La ville souhaitait que les travaux se réalisent cet été. Avec l'homologation de la transaction, il sera possible de soumettre le dossier à la Cour. Cette procédure va accélérer finalement la construction du mur.</i></p>	<p>Greffe</p> <p>Greffe</p>
6)	<p>Serge Gracovetsky</p>	<p>4.1. Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires</p> <p>Dans la liste des déboursés, je vois deux écritures qui me préoccupent :</p>	<p>Greffe</p>

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p>1. 2021-03-08 1568351 SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS AU 31 JANVIER 2021 - DOSSIER 298204.00007 Gestionnaire : Georges Pichet Montant 11 649,27 \$</p> <p>2. 2021-03-19 1573042 SERVICES PROFESSIONNELS RENDUS AU 28 FÉVRIER 2021 - DOSSIER 298204.00000 Gestionnaire : Georges Pichet 17 243,64 \$</p> <p>Soit un total de 28,892.91 dollars.</p> <p>Je voudrais savoir quels sont ces services professionnels. S'agit-il de services privés rendus à M Georges Pichet liés à son départ prochain ?</p> <p>Permettez-moi de vous demander copie de ces factures ainsi que le nom des avocats qui ont fourni ces services.</p> <p>Réponse :</p> <p><i>Nous ne pouvons pas donner accès aux factures détaillées, de nombreuses jurisprudences ont statué que le droit au secret professionnel de l'avocat est une des exceptions au droit d'accès à l'information. Plus précisément, des décisions récentes de la Commission d'accès à l'information ont confirmé que « les interventions et une description des gestes des avocats mandatés sont des éléments propres à la relation professionnelle privilégiée entre l'avocat et la municipalité. Ces renseignements ne sont pas accessibles. »</i></p> <p><i>Tout ce que les élus doivent savoir c'est que le Service des finances a procédé au paiement de la facture suivant les mécanismes de contrôle mis en place par l'administration, soit la signature responsable du compte budgétaire et l'imputation au poste comptable approprié.</i></p> <p><i>D'ailleurs, je tiens à préciser que les services de Me Perreault ont été retenus suite à la volonté des élus de régler le dossier de l'employé 0002.</i></p> <p><i>Les services professionnels ont été rendus à la Ville par le bureau d'avocats Fasken. Les factures ont été vérifiées et approuvées par Me Martine Savard.</i></p>	
7)	Fred Valliant	<p>[Traduit de l'anglais]</p> <p>Pour le conseiller Philippe Glorieux à titre de président du Conseil des Finances</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p>7.12 Promesse de vente - Projet Logis Des Aulniers</p> <p>Lors de la réunion du conseil du 10 juin 2019, la résolution 2019-06-190 a autorisé le directeur général à traiter de la vente potentielle d'un terrain de la ville à Logis des Aulniers (" LDA ").</p> <p>LDA dispose de ressources financières limitées, comme en témoignent les plus récents états financiers annuels déposés auprès de Revenu Canada - l'encaisse à la fin de mars 2020 s'élevait à 521 \$. De plus, les états financiers de mars 2020 du Centre de Bénévolat de la Rive Sud (" CB ") comportent plusieurs anomalies.</p> <p>En vous basant sur votre examen détaillé de la situation financière de LDA et du CB, quelles mesures avez-vous prises pour donner l'assurance aux résidents de Saint-Lambert que nous n'aurons pas à assumer des responsabilités ou des pertes potentielles dans l'éventualité d'un manquement de la part de LDA et du CB, que ce soit pendant la construction ou l'exploitation du projet ?</p> <p>Réponse :</p> <p><i>Pour le moment le projet en est à ses débuts, c'est un engagement sur les terrains que nous avons proposés à Logis Desaulniers de façon à ce qu'ils puissent poursuivre leurs démarches pour assurer leurs ressources financières. Le projet Logis Des Aulniers est financé par Accès-Logis. Si Logis Des Aulniers n'est pas capable, financièrement, d'acheter le terrain, la transaction ne se fera pas.</i></p>	
8)	Edith Moranville	<p>Question pour Madame Marcotte</p> <p>3.6 - Adoption - Règlement d'emprunt 2021-187 - travaux de réfection au Parc Logan</p> <p>Pourquoi faire une demande d'emprunt pour la rénovation du parc Logan, et ce encore en fin de mandat sans nous présenter le moindre plan, ni du pourquoi, ni du comment ni du combien de ce projet et encore sans transparence et sans en informer les citoyens du quartier et de toute la ville? L'aménagement des autres parcs vont nous coûter combien ?</p> <p>Réponse :</p> <p><i>Pour l'aménagement des autres parcs, je ne suis pas au courant, pour l'aménagement du parc Logan, c'est un dossier que je connais assez bien car depuis décembre 2017, il y a des parents qui travaillent sur le dossier. C'est un dossier que je suis heureuse de voir avancer, parce qu'il y a vraiment un besoin dans ce parc pour certaines améliorations. Toutefois, je suis d'accord que 1.1 M \$ c'est beaucoup, quand on a commencé à parler du projet, on nous donnait un</i></p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<i>estimé d'un ordre de grandeur moins grand, on nous est revenus avec un règlement d'emprunt de 1.1 M\$. J'ai questionné que s'est-il passé entre l'automne et maintenant et je n'ai pas eu de réponse. Pourquoi faire le règlement avant, c'est une question que j'ai eue auprès de l'administration, mais on nous explique qu'il faut faire le financement avant les projets. Si c'est ce que ça prend pour faire avancer un projet, soyez assurée que je suis ce dossier avec les parents et beaucoup de gens qui souhaite s'impliquer et surtout qui souhaitent que l'argent des citoyens utilisé pour le réaménagement du parc le soit de façon responsable.</i>	
9)	Edith Moranville	<p>Question pour M Loïc Blanquaert 7.13 Création de comités ad hoc - réaménagement des parcs Gordon, Logan et de l'Union</p> <p>On annonce la formation de comités ad hoc pour le réaménagement des parcs Gordon, Logan et Union.</p> <p>Pourquoi, encore former des comités en choisissant en secret des personnes probablement pour leur affiliation plutôt que pour leur compétence? En toute transparence, ne devrait-on pas faire un appel de candidatures pour choisir en priorité des personnes pour leurs qualifications?</p> <p>Réponse :</p> <p><i>Oui effectivement moi en fait cette résolution est arrivée sur la table à la dernière minute. Mme Désaulniers m'a dit qu'elle avait choisi des gens comme ça pour siéger sur le comité du parc Logan, elle m'a demandé si je voulais siéger sur ce comité. Je ne sais pas comment s'est fait le choix des autres comités. Qui a choisi les membres du parc Logan, du parc Union. Est-ce la conseillère Mme Désaulniers ? Est-ce Mme Bourgoin la conseillère de district ? Je ne sais pas comment ces gens ont été sélectionnés. Moi je n'ai pu que soumettre un nom dernière minute. Ça aurait été préférable de faire un appel à tous. Un autre aspect qui me dérange, c'est que les travaux du comité pour le parc Logan ont déjà commencé. Alors aujourd'hui on va créer un comité qui existe déjà qui a déjà commencé ses travaux. Encore une fois, ce n'est pas une bonne façon de travailler, c'est ce que je déplore ce soir et idéalement il faut gérer la ville en faisant appel aux talents de tous et en ouvrant la porte à tous ceux qui veulent s'impliquer.</i></p>	Greffe
10)	Luc Baillargeon	<p>3.5 - Adoption - Règlement modifiant le règlement de nuisances 2006-19 - arbres, herbes à poux et souffleurs à feuilles</p> <p>Étant donné que les souffleurs de feuilles à essence émettent un nuage de poussière dépassant de 2 mètres le point d'émission, et étant donné que les poussières émises dans l'air par les souffleurs à essence contiennent des quantités significatives de particules respirables plus petites que 10 microns qui sont des substances toxiques telles que décrites dans la Loi canadienne de protection de l'environnement, est-ce que de l'impact sur la santé des citoyens souffrants</p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR	SUJET	RÉCEPTION
		<p>d'asthme a été prise en considération par le conseil de la Ville de Saint-Lambert dans la décision de reporter d'un an l'application du règlement qui interdit les souffleurs de feuilles à essence ?</p> <p>Réponse :</p> <p><i>En 2020, le conseil municipal a modifié le règlement de nuisances pour interdire les souffleurs à feuilles à essence. Plusieurs compagnies ont fait des représentations auprès des élus et il faut comprendre que le marché n'est pas encore adapté à cette nouvelle réalité donc, le conseil souhaite retarder d'un a la prohibition des souffleurs à feuilles à essence.</i></p> <p><i>Relativement à votre question, rassurez-vous, l'utilisation de souffleurs de toute sorte est toujours interdite du 1er juin au 30 septembre.</i></p> <p><i>Ce soir le règlement qui sera voté est sur le report de la restriction d'utilisation des souffleurs à feuilles à essence à 2022.</i></p>	
11)	<p>Edith Moranville Jill Lacoursière</p>	<p>7.13 - Création de comités ad hoc - réaménagement des parcs Gordon, Logan et de l'Union</p> <p>Dépôt de la pétition pour la conservation de la fontaine du parc Gordon et de ses rosiers.</p> <p>En deux jours seulement malgré la pandémie et les mesures strictes de sécurités pour éviter de contracter la Covid, nous avons récolté 353 signatures de citoyens qui désirent conserver la fontaine actuelle et être informés des projets à venir s'il y a lieu.</p>	Greffe
		<p>La ville confirme réception de la pétition.</p>	

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 17 MAI 2021

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
1)	Karl Villeneuve	<p>L 'INVENTAIRE FORESTIER URBAIN réalisé pour la VILLE DE SAINT-LAMBERT EN 2015 contient un RAPPORT D'ACTIVITÉS ET PLAN D'INTERVENTION complet. L'objectif de la Ville était de renouveler 20 % du patrimoine arboricole actuel sur 10 ans selon le plan d'intervention du rapport ci-joint.</p> <p>Avez-vous des données par rapport au % de renouvellement du patrimoine agricole depuis 2015?</p>	Greffe
		<p>Réponse</p> <p><i>La cheffe de division de l'environnement fera un suivi de votre question, nous allons vous donner des chiffres dès que nous le pourrons.</i></p>	
		<p>Comment la ville prévoit-elle gérer les taxes des Lambertois compte tenu du nouveau rôle triennal de l'Agglomération de Longueuil qui sera en vigueur l'an prochain sachant que les valeurs des résidences vont être grandement augmentées?</p>	Greffe
		<p>Réponse :</p> <p><i>Le taux de taxation sera ajusté en conséquence en tenant compte aussi de la décision du nouveau conseil municipal qui devra adopter le budget 2022. Donc c'est un exercice qui se fait régulièrement lorsqu'on a un nouveau rôle d'évaluation.</i></p>	
2)	Pierre Sénécal	<p>Au conseiller municipal Philippe Glorieux à titre de président du Comité des finances et des ressources humaines. Est-ce que votre Comité des finances et des ressources humaines a pu faire la démonstration que la Ville de Saint-Lambert, depuis sa reconstitution en 2005, a obtenu autant sinon plus de subvention du gouvernement du Québec que la Ville de Westmount dont la population est équivalente à la nôtre?</p> <p>Réponse :</p> <p><i>Nous allons vous revenir pour bien vous répondre. La ville de Saint-Lambert a été choyée au fil des ans, il faut regarder ça sur une période plus longue. La ville a obtenu des subventions pour des terrains de soccer synthétiques, des subventions pour Riverside. Subvention aussi pour le centre des loisirs ainsi que pour l'aréna. Ce sont toutes des subventions accordées au fil des ans à Saint-Lambert. St-Lambert se démarque par rapport à d'autres villes au niveau de subventions importantes.</i></p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
		<p>À la conseillère municipal Julie Bourgoïn à titre de présidente du Comité de suivi de la politique des familles et des aînés. Comment pouvez-vous expliquer qu'en ce lundi le 17 mai 2021, la rampe d'accès pour les personnes handicapées à la Maison Desaulniers (propriété de la Ville de Saint-Lambert), n'est toujours pas remis en état après sa démolition à l'automne 2020? Combien d'argent comptez-vous investir dans la mise en valeur de cet immeuble plus que centenaire qu'est la Maison Desaulniers alors qu'elle a besoin de rénovation notamment pour de nouvelles fenêtres plus performantes en terme d'économie d'énergie?</p> <p>Réponse :</p> <p><i>Aujourd'hui, le directeur des travaux publics monsieur Laurin m'a informée que l'entrepreneur en question qui va faire les travaux, monsieur Rousseau, a confirmé qu'il fera le travail le 31 mai. L'entrepreneur estime avoir besoin de deux semaines pour effectuer les travaux demandés. La rampe faisant partie de ces travaux prioritaires sera faite en premier. Évidemment la maison Desaulniers est fermée au public depuis l'automne dernier. La direction de la ville estime que nous sommes encore dans les délais. Depuis le début de notre mandat, plusieurs travaux ont été faits à la maison Desaulniers, le toit, la réfection de la porte d'entrée, du balcon. C'est une priorité pour nous, d'autres améliorations sont à suivre et nous continuerons de vous informer des délais. Je demande à M. Pichet s'il a des chiffres plus précis à nous donner, de le faire dans les prochains jours.</i></p>	Greffe
3)	Denis Lecompte	<p>Monsieur le maire,</p> <p>Avec la loi modifiant la loi sur le patrimoine, serait-il possible de voir l'immeuble être protégé de démolition malgré ce qu'en pense monsieur Stéphane Boivin.</p> <p>Réponse : <i>Cette question s'adresse à la ministre Nathalie Roy.</i></p> <p>Monsieur le maire,</p> <p>Vous avez dit à plusieurs reprises que le projet privé de monsieur Boivin amènera de la richesse pour la ville de Saint-Lambert. Pourriez-vous développer votre pensée concernant cette richesse s'il-vous-plaît.</p> <p>Réponse :</p> <p><i>Entre un bâtiment délabré depuis plus de 30 ans et un projet créant de la richesse et de l'activité au centre-ville, la question ne se pose même pas. Si vous avez la chance de vous promener en ce moment, beaucoup de gens font des marches en cette période de covid-19, nous devrions investir et je parle aux prochains candidats, on devrait tripler le budget de rénovation de nos rues, nos infrastructures, nous avons du retard à rattraper.</i></p>	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
4)	Serge Gracovetsky	<p>Pour le conseiller Philippe Glorieux (comité des finances).</p> <p>Quel est l'historique des coûts des dépenses de délation de Georges Pichet depuis 2017 ?</p>	Greffe
<p>Réponse :</p> <p><i>C'est une question à laquelle je ne peux pas vous répondre comme ça, je devrai faire une recherche et vous répondrai par la suite.</i></p>			
<p>Pour le conseiller Philippe Glorieux (comité des finances).</p> <p>Comment ce coût se compare-t-il avec celui du DG de la ville de Brossard qui a trois fois plus de citoyens que St-Lambert ?</p>		Greffe	
<p>Réponse :</p> <p><i>Je vous réponds la même chose qu'à la question précédente.</i></p>			
5)	Fred Valliant	<p>[Traduit de l'anglais]</p> <p>Pour le conseiller Philippe Glorieux à titre de président du Conseil des Finances</p> <p>États financiers vérifiés de 2020 - Annexe de la page S25 " Endettement total net a long terme ".</p> <p>La ligne 22 de l'annexe ci-dessus, intitulée "Quote-part dans l'endettement total net a long terme de l'agglomération (lorsque fonctionnant par quotes-part)", indique un montant de 17,7 millions de dollars (2019 - 17 millions de dollars).</p> <p>Auriez-vous l'amabilité d'expliquer en termes simples ce que le montant de la ligne 22 signifie pour les résidents de Saint-Lambert - y compris, par exemple, comment cette dette est née, ce qui cause l'augmentation et comment nous la remboursions ?</p>	Greffe
<p>Réponse :</p> <p><i>C'est la dette de l'agglomération. Nous faisons partie de cette agglomération et dans ce sens au niveau du remboursement, des échéanciers sont établis selon différents termes. Je vous reviendrai avec plus de détails.</i></p>			
	Edith Moranville	4.1 - Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires	Greffe

NO	NOM DU DEMANDEUR		RÉCEPTION
9)		<p>Dans un article de la Gazette de la semaine dernière, on apprend que pour la 10e édition du Festival Classica du 29 mai au 22 juin prochain, une vingtaine de concerts seront présentés à l'aréna de Saint-Lambert ainsi qu'à la Paroisse catholique de Saint-Lambert et que les billets sont déjà en vente. Le conseil est-il au courant de cet événement à part vous Madame Désaulniers ?.</p> <p>Réponse :</p> <p><i>Les membres sont au courant si vous allez sur le site de Classica, il faut faire des recherches. L'information est disponible, je me fie au sens du devoir de nos élus, ils sont sûrement au courant.</i></p> <p><i>F. Désaulniers ajoute que les membres du conseil municipal sont sur la liste de l'infolettre de Classica et qu'ils ont reçu l'information en mars, en avril et un rappel à la fête des mères. Nous avons tous été invités à contribuer financièrement à Classica.</i></p> <p>Est-ce que le prix de la location de l'aréna sera payé à même nos généreuses subventions de près de 200,000.\$ et si oui pourquoi en plus un montant de 11,744.70 \$ qui a été attribué probablement à nos frais pour un système de son pour l'aréna, tel qu'indiqué dans le registre des chèques et déboursés à la page 32 de 53</p> <p>Réponse :</p> <p><i>Classica a son propre système de son et si vous êtes déjà allée à l'aréna, vous aurez constaté que les déficiences du système de son de l'aréna appelaient à une intervention, c'est un montant propre à l'aréna et non à Classica.</i></p>	